

2^e Commission chargée d'examiner les projets de loi d'intérêt local.

1^{er} bureau, M. Tournoyer; 2^e, M. Merlin; 3^e, M. le baron de Ladoucette; 4^e, M. le général Doguerau; 5^e, M. Armand (Pas-de-Calais); 6^e, M. Juvet; 7^e, M. Raguet-Lépine; 8^e, M. Paganel; 9^e, M. Vuitry.

CHAMBRE DES PAIRS

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER

Chancelier de France.

Séance du lundi 13 mai 1839.

A midi et demi, la séance publique est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 10 mai est lu et adopté.

(Tous les nouveaux ministres, nommés par ordonnance royale du 12 de ce mois, sont annoncés et introduits.) (1)

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

relative à la constitution d'un nouveau ministère.

M. LE CHANCELIER. — La parole est à M. le président du conseil des ministres.

M. le duc de Dalmatie, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. (Profond silence.)

Messieurs, un ministère est constitué; le roi m'en a confié la présidence; et je dois sans doute en grande partie cette marque de sa haute confiance au bonheur que j'ai eu de pouvoir présenter à S. M., pour former son conseil, des noms qui répondaient d'avance aux vœux des Chambres et du pays. Je m'honore d'avoir réuni de tels collègues, et de partager avec eux la responsabilité devant la Couronne et devant vous. J'ose compter sur votre appui pour un cabinet dont la réunion a été déterminée par des motifs et dans des circonstances qui manifestent assez son dévouement au trône et aux lois.

(1) Voici la composition du nouveau ministère nommé par ordonnance royale du 12 mai :

M. le maréchal duc de Dalmatie, président du Conseil ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le duc de Montebello;

M. Teste, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Girod (de l'Ain);

M. le lieutenant général Schneider, ministre de la guerre, en remplacement de M. le lieutenant général Despans-Cubières;

M. l'amiral baron Duperré, ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. le baron Tupinier;

M. Tannegy Duchâtel, ministre de l'intérieur en remplacement de M. Gasparin;

M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce;

M. Dufaure, ministre des travaux publics;

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. Parant;

M. Hippolyte Passy, ministre des finances, en remplacement de M. Gautier.

Le roi a choisi, pour former son gouvernement, neuf ministres d'accord entre eux sur les principes qui doivent diriger leur action. Ces principes, acceptés par la Couronne, seront la règle du cabinet : action libre d'un conseil responsable et solidaire; la paix fondée sur la dignité nationale; l'ordre garanti par les lois; la protection la plus active pour tous les intérêts qui concourent à la prospérité du pays; et dans nos rapports avec les Chambres, la franchise et la fermeté qui sont le meilleur moyen d'amener la conciliation des esprits.

Messieurs, en consacrant mon dévouement au service du roi dans un nouveau département, où les questions d'honneur national ont tant de prépondérance, je n'ai pas besoin de vous assurer que la France retrouvera toujours, dans les discussions de si chers intérêts, les sentiments du vieux soldat de l'Empire, qui sait que le pays veut la paix, mais la paix noble et glorieuse.

(Un mouvement général d'adhésion et d'approbation se manifeste.)

Proposition faite à la Chambre de se rendre auprès du roi au sujet du complot qui a éclaté hier à Paris.

M. LE CHANCELIER. — Il n'y a plus rien à l'ordre du jour. Je pense que la Chambre est dans l'intention de se rendre immédiatement auprès du roi pour renouveler à Sa Majesté l'hommage de son dévouement et pour lui exprimer la douleur et l'indignation que lui causent les désordres qui, depuis hier, ensanglantent la capitale.

De toutes parts : Oui, oui!

(MM. les Pairs se rendent individuellement aux Tuileries.)

(La séance est levée à une heure moins quelques minutes.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. CALMON

Vice-Président.

Séance du lundi 13 mai 1839.

A une heure un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 10 mai est lu et adopté.

(Tous les membres du nouveau cabinet sont présents, et siègent au banc des ministres.)

DÉPÔT D'UNE PÉTITION

relative à la question des sucres.

M. Bignon (de la Loire-Inférieure). J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de M. le président la pétition du commerce de Nantes, relative à la question des sucres; pétition dont le but est de réclamer l'appui de la

Chambre auprès du Gouvernement pour faire cesser, par la réforme de la législation des sucres, une situation si déplorable pour les intérêts maritimes et coloniaux.

PROPOSITION DU PRÉSIDENT

de se rendre auprès du roi au sujet du complot qui a éclaté hier à Paris.

M. le Président. Avant d'entendre MM. les ministres, j'ai l'honneur de proposer à la Chambre de se rendre immédiatement après la communication, auprès du roi, pour lui témoigner la douleur et l'indignation que lui a fait éprouver le complot qui a éclaté hier dans la ville de Paris.

Voix nombreuses : Oui! oui!

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

relative à la constitution d'un nouveau ministère.

M. le Président. La parole est à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères.

M. le duc de Dalmatie, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Messieurs, un ministère est constitué; le roi m'en a confié la présidence; et je dois sans doute en grande partie cette marque de sa haute confiance au bonheur que j'ai eu de pouvoir présenter à S. M., pour former son conseil, des noms qui répondaient d'avance aux vœux des Chambres et du pays. Je m'honore d'avoir réuni de tels collègues, et de partager avec eux la responsabilité de la Couronne et devant vous. J'ose compter sur votre appui pour un cabinet dont la réunion a été déterminée par des motifs et dans des circonstances qui manifestent assez son dévouement au trône et aux lois. (*Mouvements divers.*)

Le roi a choisi, pour former son gouvernement, neuf ministres d'accord entre eux sur les principes qui doivent diriger leur action. Ces principes, acceptés par la Couronne, seront la règle du cabinet: action libre d'un conseil responsable et solidaire; la paix fondée sur la dignité nationale; l'ordre garanti par les lois; la protection la plus active pour tous les intérêts qui concourent à la prospérité du pays, et dans nos rapports avec les Chambres, la franchise et la fermeté qui sont le meilleur moyen d'amener la conciliation des esprits.

Messieurs, en consacrant mon dévouement au service du roi dans un nouveau département, où les questions d'honneur national ont tant de prépondérance, je n'ai pas besoin de vous assurer que la France retrouvera toujours, dans les discussions de si chers intérêts, les sentiments du vieux soldat de l'Empire... (*Très bien! très bien!*) qui sait que le pays veut la paix, mais la paix noble et glorieuse. (*Nouvelle approbation.*)

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. La Chambre se réunira demain dans les bureaux pour continuer l'examen du budget, à une heure précise.

Plusieurs voix. On demande une séance publique pour la nomination du président et de deux vice-présidents.

Autres voix. A après-demain.

M. le Président. On demande que cette nomination soit ajournée à après-demain.

Voix nombreuses : A demain!

Autres membres : A mercredi!

M. le Président. Je vais consulter la Chambre.

(La Chambre décide, à une forte majorité, qu'elle se réunira demain en séance publique pour la nomination du président et de deux vice-présidents.)

M. le Président. La Chambre va se rendre auprès du roi.

(La séance est levée à deux heures et demie.)

Ordre du jour du mardi 14 mai 1839.

A une heure, séance publique.

Scrutins pour la nomination du président et de deux vice-présidents, en remplacement du président, M. Hippolyte Passy, nommé ministre des finances, et de deux vice-présidents: M. Cunin-Gridaine, nommé ministre du commerce, et de M. Teste, nommé ministre de la justice.

CHAMBRE DES PAIRS

Ordre du jour du mardi 14 mai 1839.

A une heure, séance publique.

1° Rapport, s'il y a lieu, de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur la propriété littéraire (M. le vicomte Siméon, rapporteur);

2° Discussion du projet de loi relatif aux tribunaux de commerce.

CHAMBRE DES PAIRS

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANCELIER

Séance du mardi 14 mai 1839.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

Le procès-verbal de la séance du lundi 14 mai est lu et adopté.

EXCUSES

M. LE CHANCELIER. — M. le comte de Lezay-Marnezia prie la Chambre de l'excuser sur l'état de sa santé, de ne pouvoir assister à ses travaux.